

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

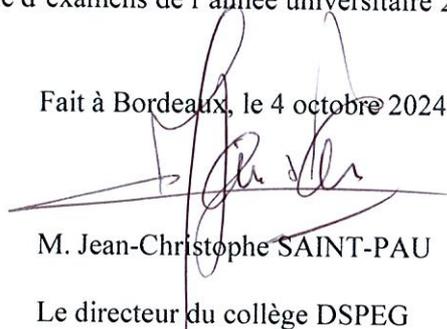
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Président(e) du jury :</b>			
SAINT-PAU	Jean-Christophe	PR	Droit pénal général (semestre 1) Direction d'études et de recherches (semestre 1) Droit pénal spécial (semestre 2)
<b>Membres du jury :</b>			
DECIMA	Olivier	PR	Droit pénal général (semestre 1) Direction d'études et de recherches (semestre 1) Droit pénal européen (semestre 2) Direction d'études et de recherches (semestre 2)
MALABAT	Valérie	PR	Direction d'études et de recherches (semestre 1) Droit pénal spécial (semestre 2) Droit pénal international (semestre 2) Direction d'études et de recherches (semestre 2)
<b>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</b>			
BONIS	Evelyne	PR	Procédure pénale approfondie (semestre 1) Droit de la peine (semestre 1) Direction d'études et de recherches (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 4 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU  
Le directeur du collège DSPEG